



Séance du 22 mars 2026

## MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 29	Représentés : 0	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-001	Election du Maire	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : <b>26 MARS 2026</b> Publication sur le site internet municipal le : <b>31 MARS 2026</b>
------------	-------------------	--

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux mars à neuf heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le dix-huit mars deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Joël LEVI-VALENSI, Maire sortant.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, P. VIDALOU, A. RUBIOLO, O. MORBELLI, S. MENEUT, W. PATERNA, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, L. MOREL, A. CHIABRANDO, S. BOURAS, J-M. ARNAUD, S. ROCHEZ, M. RIBES, N. FRATE, C. MARIE, A. DESLANDES, O. ILLOUZE, M-L. VOLAND, R. PEYROL.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17.

Considérant que le Maire sortant a cédé la Présidence à la doyenne d'âge, Madame Dominique CAMHI, 1<sup>ère</sup> Adjointe, pour procéder à l'élection du nouveau Maire. Après un appel à candidatures, elle recueille celle de Joël LEVI-VALENSI et fait procéder au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote cacheté dans une urne.

Après dépouillement les votes sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrage exprimé : 29

Le Conseil municipal, **constate que Monsieur Joël LEVI-VALENSI est élu Maire de Saint Cannat.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Alexis CHIABRANDO



La Première Adjointe  
Dominique CAMHI

## Actes Soumis au Contrôle de Légalité

[Actes en cours](#)

[Création d'acte](#)

[Recherche](#)

### Acte à classer



Imprimer



Envoyer

2026-001

1

En préparation

2

En attente retour  
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-03-26T14-51-10.00 ( MI268616414 )

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260322-2026-001-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Election du maire

Date de décision : 22/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.1. Election executif

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2026-001 Elections du maire.PDF](#)

Multicanal : Non

[Annuler](#)

[Classer](#)

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 26/03/26 à 14:51

Date 26/03/26 à 14:51

Date 26/03/26 à 14:58

Par [GENRE-JAZELET Christophe](#)

Par [GENRE-JAZELET Christophe](#)